

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 17 Sep 2002
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: / Document de référence interréseaux

Objet : Document de référence interréseaux(convention) - Régime 1

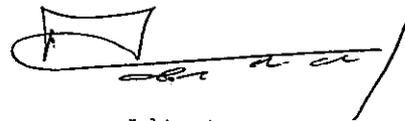
Unité de formation : COMPETENCES FINANCIERES ET JURIDIQUES DE L'ASSISTANT DE
DIRECTION (CONVENTION : C.P.N.A.E.)
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 729002U32V0
Domaine : 702 Economie-SU:gestion,comptabilité,fiscalité,finances...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le document de référence relatif à l'unité de formation
mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



Julien Laermans

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**COMPETENCES FINANCIERES ET JURIDIQUES DE
L'ASSISTANT DE DIRECTION
(Convention : C.P.N.A.E.)**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 72 90 02 U 32 V1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

27/08/02

COMPETENCES FINANCIERES ET JURIDIQUES DE L'ASSISTANT DE DIRECTION (Convention : C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité a pour but de :

- fournir à l'étudiant les bases nécessaires à la compréhension et à l'application des outils financiers au sein de l'entreprise,
- renforcer les compétences techniques en droit social.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

C.E.S.S.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Finances de l'entreprise	CT	B	32
Droit social	CT	B	32
3.2. Part d'autonomie			16

4. PROGRAMME

En finances de l'entreprise, l'étudiant sera capable :

- de percevoir la problématique financière de l'entreprise,
- d'expliciter les différentes rubriques du bilan et du compte de résultats,
- d'analyser de façon élémentaire la situation financière globale d'une entreprise et les éléments qui l'influencent.

En droit social, l'étudiant sera capable :

- de s'approprier des concepts de base, des notions essentielles relevant du droit social :
 - la terminologie, les procédures,...
 - les dispositions sociales générales du contrat de travail, de la réglementation du travail, des conditions de travail,...
- présenter les différents aspects des rapports existant avec un secrétariat social.

5. CAPACITES TERMINALES.

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

En finances de l'entreprise :

- face à une situation comptable donnée (documents ad-hoc à disposition) de :
 - de présenter le bilan et les comptes de résultats,
 - d'interpréter les masses bilantaires et la structure du résultat,

En droit social, l'étudiant devra prouver :

- face à des situations issues de la vie professionnelle, en disposant des textes législatifs ou réglementaires :
 - d'analyser les termes d'un contrat de travail le mieux approprié à une situation donnée et d'en justifier la conformité,
 - de justifier les diverses formalités imposées par le droit du travail et de la sécurité sociale dans le cadre du contrat de travail.

Le degré de maîtrise sera atteint si la solution est judicieuse, cohérente et argumentée, dans un langage clair, précis sur le plan technique.

6. PROFIL DU CHARGE DE COURS.

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.